

Rapport final de la concertation continue

PARKES

-

Concertation continue
du 06 mars 2024 au 14 novembre
2024

**Valérie TROMMETTER, garante
désignée par la CNDP**

-

Date de remise du rapport, le 17 décembre 2024



Sommaire

Sommaire	2
Synthèse pour les décideurs et pour le public	3
Fiche d'identité du projet.....	3
Les chiffres clés de la concertation.....	6
Rappel des enseignements et des recommandations de la concertation préalable	7
Engagements pris par le Maître d'Ouvrage.....	8
Demande de précisions auprès du responsable du projet, des pouvoirs publics et des autorités concernées	8
Recommandations pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation	10
Suites données par le maître d'ouvrage à la concertation préalable	11
Mission de la garante	12
Organisation et modalités de la concertation continue	13
Communiqués de presse sur le bilan de Maître d'Ouvrage	13
Informations sur la concertation continue.....	13
Fonctionnement du site internet de la concertation	13
Lettres d'information	13
Réunions publiques.....	14
Résultats de la concertation continue	14
Avis de la garante sur le déroulé de la concertation continue, et le cas échéant, recommandations au maître d'ouvrage sur les modalités d'information	15
Liste des annexes.....	16

Synthèse pour les décideurs et pour le public

La concertation continue n'a pas été menée à son terme suite à la décision d'abandon du projet par le Maître d'Ouvrage (annonce faite le 14 novembre 2024 via le Républicain Lorrain).

Fiche d'identité du projet

Maitre d'ouvrage

Groupement composé des sociétés SUEZ RV France, Loop Industries et SK Geo Centric

Contexte du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre des réglementations européenne et nationale, notamment la Directive UE 2018/8522 qui vise à limiter la production de déchets d'emballage, à promouvoir la réutilisation, le recyclage et d'autres formes de valorisation plutôt que l'élimination, ainsi que la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) qui impose la fin de la mise sur le marché des emballages jetables à usage unique d'ici 2040 avec l'objectif de tendre vers 100% de recyclage des emballages en plastique à usage unique d'ici 2025 et l'objectif que les emballages en plastique à usage unique mis sur le marché soient recyclables.

En outre, le projet participe à la revalorisation des friches industrielles du territoire et répond à l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) inscrit dans la loi climat et résilience du 22 août 2021 en développant une activité tournée vers la transition écologique sur des fonciers fortement impactés par une activité minière historique.

Localisation du projet

Le projet prévoit de s'implanter sur la friche industrielle de l'ancienne Cokerie de Carling, au sein de la plateforme industrielle Chemesis de Carling/Saint-Avold, créée en 1947. Cette plateforme après avoir connu une histoire liée à l'extraction du charbon et à la pétrochimie, est en pleine reconversion vers des activités de chimie à forte valeur ajoutée, l'énergie et les matériaux innovants. Elle héberge actuellement de nombreux industriels, emploie 1 500 salariés directs, génère 3 500 emplois induits et propose une large offre d'infrastructures et de services qui peuvent être mutualisés.

Cette plateforme se trouve à proximité de la frontière allemande dans une zone de chalandise importante pour les matières plastiques.



Localisation du site d'implantation au sein des communes environnantes



Vue aérienne du site d'implantation (au premier plan à gauche), au sein de la plateforme Chemesis (source : Dossier de concertation)

Objectifs du projet selon le Maitre d'Ouvrage

Le projet doit permettre la création d'une unité préparation de matières plastiques et d'une unité de recyclage par dépolymérisation de déchets de polyéthylène téréphtalate (PET) aujourd'hui non valorisés. Il contribuerait plus largement à la réduction des déchets plastiques et s'inscrirait ainsi dans les objectifs nationaux et régionaux en matière de gestion des déchets.

Caractéristiques principales

Le projet est composé de 2 usines distinctes :

- ✓ Une usine de préparation de 145 000 tonnes par an de matières plastiques issues de différentes sources de déchets. Ces déchets seront ensuite recyclés par un procédé chimique (qui alimentera l'usine de recyclage moléculaire ou par un procédé mécanique),
- ✓ Une usine de recyclage moléculaire de polytéréphtalate d'éthylène (PET) par dépolymérisation à hauteur de 70 000 tonnes par an. Le PET ainsi recyclé est principalement destiné à l'industrie alimentaire.

Ces deux usines sont prévues pour une durée d'exploitation minimale de 20 ans et n'auront pas les mêmes exploitants.

Coût

Le montant de cet investissement est évalué à 440 millions d'euros hors taxes.

Dans le cadre de l'appel à projet de l'ADEME « solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, le recyclage et la réincorporation des matériaux », une aide de 50 millions d'euros a été demandée, dont 20 millions d'euros de subventions régionales.

Calendrier

- ✓ Concertation préalable : 2^{ème} semestre 2023
- ✓ Annonce de fin de projet pour des raisons de rentabilité économique : 14 novembre 2024 (via le Républicain Lorrain)

Les chiffres clés de la concertation

Quelques dates clés

- 17/03/2023 : saisine de la CNDP par le maître d'ouvrage
- 05/04/2023 : décision par la CNDP d'organiser une concertation préalable selon l'article L. 121-9 du Code de l'Environnement et désignation de Madame Valérie TROMMETTER et de Monsieur Luc MARTIN comme garants de la concertation
- du 11/09/2023 au 07/11/2023 : concertation préalable
- 06/12/2023 : publication du bilan de la concertation préalable par les garants
- 02/2024 : publication de la réponse du Maître d'Ouvrage tirant les enseignements de la concertation préalable et indiquant la poursuite du projet
- 06/03/2024 : la CNDP prend acte du bilan des garants et des réponses apportées par le Maître d'Ouvrage et désigne Madame Valérie TROMMETTER garante de la concertation continue chargée de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique du projet
- 17/12/2024 : remise du bilan final de la concertation continue par la garante suite à l'abandon du projet

Périmètre de la concertation préalable

Territoire du Warndt-Naborien (90 communes, 126 000 habitants) qui comprend :

- La Communauté de communes Saint-Avold Synergie (CASAS) - 41 communes, 53 000 habitants,
- A l'Est, la Communauté de communes de Freyming-Merlebach - 11 communes, 31 000 habitants,
- Au Nord-Ouest, la Communauté de communes du Warndt – 5 communes, 18 000 habitants,
- A l'Ouest, la Communauté de communes du District Urbain de Faulquemont – 33 communes, 24 000 habitants.

Il est à noter que ceci concerne le périmètre de la concertation préalable, qui est un processus réglementaire français d'information du public, mais que les voisins allemands ont aussi été invités à participer à la concertation.

Dispositif de la concertation préalable

300 dossiers de concertation

1 000 exemplaires de la synthèse du dossier de la concertation en langue française et 200 exemplaires en langue allemande

200 affiches

20 kakémonos (5 jeux de 4 panneaux, dont 1 jeu en allemand)

17 500 flyer d'information avec carte T

5 registres papiers (mairies de Saint-Avold, L'Hôpital, Carling en France, Großrosseln et Völklingen en Allemagne)

3 réunions publiques dont 1 réunion ciblée pour un public d'étudiants (IUT)

6 autres rencontres publiques (1 réunion thématique, 3 ateliers thématiques, 3 débats mobiles dont un débat en Allemagne)

1 site Internet (plateforme) traduit en allemand : <http://concertation-projet-parkes.fr/>

365 nombre global de participant.e.s aux rencontres

1 600 connexions uniques au site internet

50 contributions : 25 questions écrites et 25 avis écrits (dont 10 coupons T)

7 cahiers d'acteurs

Rappel des enseignements et des recommandations de la concertation préalable

La concertation préalable s'est déroulée dans de bonnes conditions et le dispositif a offert des modalités variées pour garantir la participation des publics. Même s'il y a eu une large information sur la tenue de la concertation préalable et le projet et de fortes retombées médiatiques, la participation du public peut être qualifiée de modérée.

Les différents publics qui ont participé à la concertation préalable du projet PARKES n'ont pas montré d'opposition au projet mais ont exprimé une grande envie de découvrir les différentes facettes du projet notamment son impact sur l'emploi. Des interrogations relatives aux impacts environnementaux, notamment sur les prélèvements de l'eau et les rejets aqueux, à l'augmentation du trafic routier et aux nuisances olfactives, ont émergées.

Engagements pris par le Maître d’Ouvrage

Pendant la concertation préalable, le porteur du projet a également pris plusieurs engagements en matière de :

1. poursuite des échanges qu’il a déjà initiés avec le Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est (SYDEME) pour que le projet PARKES collecte en priorité les plastiques du territoire,
2. zone de collecte des plastiques pour qu’à terme elle soit réduite à 250 kilomètres autour du projet PARKES,
3. maintien d’un dialogue constant avec les professionnels de la collecte et du tri des déchets afin d’affiner l’approvisionnement et réduire la part de déchets non exploitables au sein du projet PARKES, ayant comme conséquence de réduire le tonnage de « déchets entrants » et donc de limiter le recours aux moyens de transport,
4. facilitation de l’accès à l’emploi, à la population locale, pour la construction et pour l’exploitation des futures usines,
5. participation aux groupes de travail qui sont animés au niveau de la Préfecture et de la plateforme Chemosis,
6. limitation de la génération d’odeurs en clarifiant les conditions d’acceptation des déchets entrants au sein du projet PARKES,
7. transport des matières entrantes et sortantes par wagons en réhabilitant l’ancienne voie ferrée qui desservait la parcelle de la cokerie par la construction d’un nouvel aiguillage afin que ce trafic atteigne à terme l’objectif de 40% de l’ensemble des trafics.

Le porteur du projet a également indiqué qu’il étudierait plusieurs alternatives au traitement de ces eaux de procédé afin de minimiser les impacts de leur rejet dans le milieu naturel : construction d’une station de traitement interne sur son site, traitement par la station biologique existante d’Arkema avant rejet dans le Merle et traitement par la future station de GazelEnergie avant rejet dans la Bisten.

Demande de précisions auprès du responsable du projet, des pouvoirs publics et des autorités concernées

A l’issue de la concertation préalable, les garants ont formulé les demandes de précisions suivantes :

Précisions sur les déchets entrants :

1. Il conviendrait de préciser les actions envisagées avec les fournisseurs des déchets pour optimiser la qualité du tri en amont et réduire de fait l’acheminement de déchets non exploitables au sein des installations de PARKES,
2. Il conviendrait de préciser les actions envisagées afin de réduire le périmètre de collecte des déchets et limiter le bilan carbone du transport,
3. Il conviendrait de préciser les actions envisagées afin de réduire la présence de déchets susceptibles de générer des odeurs au sein des installations de PARKES,

Précisions sur l'emploi, la formation et la mobilité du personnel :

4. Il conviendrait de préciser les actions pratiques qui seront déployées pour faciliter l'accès à l'emploi à la population locale tant pour la phase travaux que pour la phase d'exploitation des installations de PARKES,
5. Il conviendrait de préciser quelles actions pratiques de partenariats seront déployées avec les filières de formations professionnelles et l'Université de Lorraine pour la formation aux emplois générés par PARKES,
6. Il conviendrait de préciser quelles actions seront déployées pour améliorer les conditions de travail et les avantages sociaux du personnel,
7. Il conviendrait d'approfondir les actions à déployer afin de proposer une offre immobilière adaptée permettant aux personnes travaillant sur le territoire de s'y loger ou de faciliter leur recherche de logement,
8. Il conviendrait d'approfondir, en sus des exigences réglementaires, les outils de participation aux frais de transport qui pourraient être déployés par PARKES afin de privilégier les mobilités douces, le covoiturage et les transports en commun,
9. Il conviendrait d'approfondir, en concertation avec les autres industriels de la zone :
 - la mise en place de navettes de transport du personnel de leur lieu de résidence jusqu'à leur lieu de travail tout en optimisant les circuits selon les lieux de résidence,
 - le développement du covoiturage via l'adaptation des postes de travail selon les lieux de résidence du personnel et via le déploiement d'outils de mise en relation du personnel issu d'un même secteur géographique,
 - la possibilité d'offrir des équipements et des services adaptés pour la garde des enfants du personnel,

Précisions sur les impacts environnementaux :

10. Il conviendrait de mener une étude sur la possibilité d'un acheminement multimodal pour les approvisionnements les plus lointains tels que le secteur de la Ruhr en Allemagne, et notamment d'un acheminement par voie fluviale, à défaut de ferroviaire, dont seuls les derniers kilomètres seraient par voie routière,
11. Il conviendrait d'étudier la faisabilité de réalisation d'une zone d'évitement/réduction des impacts sur l'environnement en partie Sud du projet de PARKES (point bas des écoulements naturels du secteur aujourd'hui détruit et occupé par l'ovoïde nord) qui serait favorable à la biodiversité et qui constituerait un corridor paysager et de déplacement de la faune,
12. Il conviendrait d'approfondir la nature des rejets aqueux du procédé afin de déterminer les caractéristiques des traitements à réaliser (type de station) pour ne pas dégrader la qualité du cours d'eau récepteur,
13. Il conviendrait de détailler le calcul de la valeur de CO₂ évité par le projet PARKES en intégrant l'impact du recours aux moyens de transport alternatifs utilisant la voie ferroviaire ou la voie navigable,
14. Il conviendrait d'étudier la faisabilité de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments administratifs et sur les ombrières des places de stationnement.

Recommandations pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation

A l'issue de la concertation préalable, les garants ont formulé les recommandations suivantes pour garantir le droit à l'information et à la participation du public :

1. Poursuite des échanges d'informations et de participation sur le site internet de la concertation préalable

Les garants recommandent que le site internet de la concertation préalable soient maintenu ouvert et « vivant » jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique et même pendant la phase de construction du projet. Le porteur du projet devrait l'alimenter en publiant au fil de l'eau les études qu'il réalise et le public devrait pouvoir poser des questions et y obtenir des réponses dans un délai raisonnable.

Les garants recommandent également au porteur du projet de communiquer dès sa réception le présent bilan des garants à tous les participants contributeurs et acteurs de la concertation et de le publier sur le site internet de la concertation.

2. Rédaction d'un journal de bord à une fréquence bimestrielle

Les garants recommandent au porteur du projet, pendant la durée de la concertation continue et celle de la construction des usines, d'informer et de consulter régulièrement le public. A cet effet, ils proposent la rédaction d'un journal de bord qui serait publié tous les 2 mois sur le site internet de la concertation préalable.

3. Diffusion des études au fur et à mesure de leur production

Compte tenu du nombre de réponses ou de précisions qui sont soumises à la production d'études à venir comme l'étude d'impact et l'étude de dangers, les garants recommandent au porteur du projet de les publier sur le site internet de la concertation préalable au fur et à mesure de leur finalisation.

4. Tenue d'une réunion publique avant le démarrage de l'enquête publique

Les garants recommandent, dans un délai minimum de 2 mois avant le démarrage de l'enquête publique, l'organisation d'une réunion publique de présentation du projet, de ses impacts et de ses dangers.

5. Modalités d'accompagnement pendant la phase chantier

Les garants recommandent, pendant toute la phase chantier et en coordination avec les collectivités locales, que le porteur du projet tienne régulièrement informé le public et notamment les habitants de L'Hôpital et de Saint-Avoid, ainsi que les salariés de la plateforme Chemesis, des interventions lourdes susceptibles de créer des nuisances ou de générer des modifications d'usage temporaire.

Suites données par le maître d'ouvrage à la concertation préalable

A la suite de la concertation préalable, le Maître d'ouvrage a décidé de poursuivre le projet. Il a aussi apporté les réponses suivantes aux questions et recommandations des garants.

Précisions sur les déchets entrants

Communication sur l'avancement et les modifications du schéma d'approvisionnement des déchets, l'identification des zones de massification, ainsi que sur les rapprochements initiés avec les fournisseurs de déchets situés en région Grand Est, en Allemagne et en Région Hauts-de-France. En complément de premiers échanges déjà initiés avec le Syndicat des Déchets Ménagers de Moselle-Est (SYDEME), des échanges seront menés avec d'autres acteurs du territoire.

Présentation détaillée des dispositifs de traitement des odeurs prévus sur le site.

Précisions sur l'emploi, la formation et la mobilité du personnel

Emploi : contribuer activement aux réflexions en cours autour de l'attractivité du territoire et des enjeux locaux de recrutement – aux côtés notamment de la sous-préfecture et des industriels de la plateforme Chemesis. Ouverture d'un site internet dédié au recrutement en 2026, échanges avec les partenaires locaux et montage de partenariats autour du projet. Répondre aux questions relatives aux conditions de travail.

Formation : mise en place d'un partenariat avec l'Université de Lorraine d'ici mi-2024 qui s'adressera aux étudiants de différentes formations (maintenance ou production au niveau du process. D'autres partenariats pourront être déployés dans les mois à venir avec les filières de formation professionnelles, en fonction des besoins qui seront identifiés par les porteurs de projet.

Logements, mobilité, équipements : participation active aux groupes de travail avec les services de l'État et les industriels de Chemesis pour identifier des solutions collectives en réponse aux différents enjeux identifiés (logement, transports, équipements et services publics...).

Précisions sur les impacts environnementaux

Acheminement multimodal pour les approvisionnements : poursuite des échanges menés avec Captrain notamment en ce qui concerne la faisabilité technique. Les études de faisabilité économique seront ensuite lancées, en privilégiant le recours au ferroviaire parmi les solutions logistiques proposées aux clients et aux fournisseurs, dans le courant 2026-2027, une fois les zones de massification déterminées. Concernant la voie fluviale, cette option a été écartée par les porteurs de projet étant donné qu'elle devrait s'accompagner dans tous les cas d'un acheminement par voie routière pour les cinquante derniers kilomètres et n'offre donc pas une réponse pertinente aux enjeux de trafic routier.

Corridor paysager et écologique : engagement d'une discussion entre PARKES, les services de la DREAL et les associations environnementales afin d'étudier la faisabilité de cette mesure sur le site, et le cas échéant, de définir la zone d'élaboration et le périmètre exact du corridor. Le cas échéant, mise en ligne d'une présentation de cette mesure sur le site de la concertation

Rejets aqueux : réalisation d'une étude de gestion des eaux et de l'incidence des rejets, participation des équipes du projet aux échanges avec les services de l'État sur les enjeux liés au traitement des eaux du process.

CO₂ évité par le projet en intégrant l'impact du recours aux moyens de transport alternatifs utilisant la voie ferroviaire ou la voie navigable : fiche thématique pour le transport ferroviaire déjà élaborée

Panneaux photovoltaïques pour les bâtiments administratifs et ombrières pour les parkings : réalisation des études de faisabilité et l'intégration des panneaux photovoltaïques dans la conception des bâtiments dès que le dossier d'autorisation environnementale déposé. Le cas échéant, choix d'opérateurs locaux.

Précisions sur la garantie du droit à l'information et à la participation du public

Site internet de la concertation, publication des études : mise en ligne, diffusion et communication du bilan du Maître d'ouvrage, actualisation régulière avec la publication d'articles, d'études sur le projet du journal de bord..., réactivation de la rubrique participative afin de permettre au public d'adresser aux porteurs du projet des questions ou remarques complémentaires, auxquelles ils répondront.

Journal de bord ou lettre d'information : rédaction, mise en page, mise en ligne et diffusion d'une lettre d'information numérique en fonction des actualités liées au projet, envoi par mail aux participants qui le souhaitent suite à la mise en place d'un formulaire d'inscription sur le site internet de la concertation.

Réunion publique : organisation d'une réunion avant le démarrage de l'enquête publique afin de présenter une restitution de la concertation continue, l'avancée du projet et les lignes directrices retenues, qui seront inscrites dans le dossier d'autorisation environnementale, annonce via les supports d'information utilisés lors de la concertation (site internet, presse locale, supports municipaux...).

Accompagnement en phase chantier : organisation régulière de réunions d'information en partenariat avec les mairies du territoire (Carling, Saint-Avold, L'Hôpital), pour informer les riverains sur les interventions planifiées et les potentielles nuisances afférentes, et plus ponctuellement, transmission d'information aux riverains et aux salariés de Chemesis via le site internet de la concertation, les supports d'information des collectivités et de la plateforme Chemesis, voire via la diffusion de flyer d'information en boîte aux lettres.

Mission de la garante

L'enjeu de la concertation continue est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique. Le rôle de la garante est de veiller à ce que le Maître d'Ouvrage respecte ses engagements, donnent des suites aux attentes listées ci-dessous et à introduire, le cas échéant, de nouvelles recommandations.

La mission de la garante, qui s'appuie sur le bilan de la concertation préalable et sur l'avis de la CNDP du 06 mars 2024, est décrite dans sa lettre de mission (annexe 1) :

- De manière générale, la garante devra :
 - ✓ clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
 - ✓ veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
 - ✓ s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques ;
 - ✓ éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.
- Concernant plus spécifiquement le projet PARKES, la garante devra s'assurer du respect des recommandations suivantes :
 - ✓ la rédaction du journal de bord se fasse a minima à un rythme semestriel d'ici la mise en exploitation de l'usine ;
 - ✓ la publication des études se fasse sur le site de la concertation, dès que possible, en amont de l'enquête publique ;
 - ✓ une réunion publique soit organisée, dont les thématiques seront définies avec la garante de la phase d'information et de participation du public jusqu'à l'enquête publique.

Organisation et modalités de la concertation continue

Communiqués de presse sur le bilan de Maître d'Ouvrage

Le bilan du Maître d'Ouvrage a fait l'objet de plusieurs communications dans la presse locale (voir annexe 2).

Informations sur la concertation continue

Au mois d'avril 2024, un mail d'information a été envoyé aux acteurs du territoire, et notamment ceux rencontrés lors de l'étude de contexte, et aux participants de la concertation préalable pour les informer du déroulement de la concertation continue, et notamment de la réouverture de la rubrique participative en ligne.

Fonctionnement du site internet de la concertation

Le site internet de la concertation était resté actif depuis la fin de la concertation préalable en mode informatif uniquement. Ainsi dès le mois de février 2024, des informations d'actualité concernant le projet ou en lien direct avec celui-ci ont été mises à la disposition du public :

- 06/12/2023, publication du bilan des garants,
- 05/02/2024, publication du bilan du Maître d'Ouvrage,
- 22/02/2024, publication d'un article d'information sur la présentation du projet PARKES au parlement allemand du Land de Sarre,
- 04/03/2024, publication d'un article annonçant un nouveau calendrier pour le projet tout en conservant l'objectif de mise en service pour 2027,
- 12/03/2024, publication d'un article annonçant l'ouverture de la concertation continue sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public ainsi que la lettre de mission de la garante de la concertation continue (annexe 1),
- 12/03/2024, ouverture d'un formulaire contact pour les personnes souhaitant recevoir directement les actualités publiées,
- 26/03/2024, publication d'un article annonçant la fixation par l'Union européenne de nouveaux objectifs de recyclage du plastique avec le prochain règlement européen sur les emballages,
- 26/04/2024, publication d'un article annonçant la visite du chantier de la future usine de recyclage de plastique en Corée du Sud par les équipes de Suez,
- 23/05/2024, publication de la lettre d'information n°1 du projet Parkes,
- 07/06/2024, publication d'un article d'information sur la conférence-débat organisée fin mai 2024 par le club Moselle Economie autour des projets sur la plateforme Chemesis,
- 27/06/2024, publication du courrier de la CNDP daté du 13 mai 2024 relatif aux modalités de la concertation continue,
- 02/09/2024, publication de la lettre d'information n°2 du projet Parkes,
- 25/11/2024, publication de la lettre d'information n°3 du projet Parkes.

La possibilité pour le public de déposer des avis ou de poser des questions au Maître d'Ouvrage a été réactivée le 3 avril 2024. Deux questions ont été publiées en août 2024. Elles étaient relatives à l'emploi et au chantier de construction de l'usine. Elles ont fait l'objet d'une réponse du groupement Parkes.

Lettres d'information

Des lettres d'information destinées à présenter l'état d'avancement du projet, les modifications de calendrier, des articles thématiques en lien avec le projet et des interviews de personnalités en lien avec le projet ont été rédigées par le Maître d'Ouvrage. Elles ont été publiées sur le site de la concertation continue, envoyées par mail aux participants de la concertation préalable ainsi qu'aux 90 communes du périmètre de la concertation préalable pour diffusion sur leurs supports de communication (site internet, bulletins municipaux...).

La première lettre d'information a été diffusée le 23 mai 2024. Sur 7 pages, les sujets suivants ont été abordés :

- La poursuite de la démarche d'information et de dialogue avec les habitants et les acteurs du territoire, jusqu'à l'enquête publique prévue à la fin de l'année 2024,
- Les principaux engagements pris par le Maître d'Ouvrage à l'issue de la concertation (encart),
- Le nouveau calendrier du projet,
- L'option du transport fluvial pour l'approvisionnement de la future usine (encart),
- L'avancée des travaux de dépollution du site – point avec l'EPFGE,
- Les avancées de 2024 sur l'emploi, la formation et le recrutement,
- La visite par les équipes de Parkes du chantier de la future usine de recyclage de plastiques en Corée du Sud,
- La mobilisation des équipes de Parkes lors de la concertation préalable du projet Emil'Hy de GazelEnergie,
- Un point sur l'avenir des terrains de l'ancienne Cokerie qui sont voisins du projet Parkes – point avec M. Salvatore Coscarella, président de la CASAS, propriétaire du foncier,
- Rencontre avec la responsable de projets Développement chez Suez.

La deuxième lettre d'information a été diffusée le 2 septembre 2024. Sur 6 pages, les sujets suivants ont été abordés :

- De nouveaux visuels de l'usine de préparation de matières plastiques,
- Quelle prise en compte de la biodiversité dans la conception du projet ?
- Mesures d'évitement d'impact : Parkes confirme le maintien d'un corridor vert pour favoriser le déplacement des espèces animales,
- Préparation de la phase chantier : le transport fluvial retenu pour l'acheminement du matériel,
- Point d'étape sur la dépollution du site (encart),
- Financement : le projet Parkes face à une hausse des dépenses d'investissement.

La troisième lettre d'information a été diffusée le 25 novembre 2024. Sur 2 pages, les sujets suivants ont été abordés :

- Les équipes Parkes contraintes de suspendre le projet de Saint-Avoid,
- Pourquoi la rentabilité du projet s'est-elle dégradée ? (encart).

Réunions publiques

Aucune réunion publique n'a été organisée au cours de la concertation continue.

Résultats de la concertation continue

Via la rédaction de lettres d'information, le Maître d'Ouvrage a désiré maintenir les échanges avec le public qui s'étaient créés lors de la concertation préalable. Des précisions ont notamment été apportées en ce qui concerne le maintien en partie Sud du site du projet d'un corridor vert pour favoriser le déplacement des espèces animales et le transport par voie fluviale.

Néanmoins, l'abandon du projet pour des raisons économiques n'a pas permis au Maître d'Ouvrage d'organiser une réunion publique d'information et d'échange et de répondre sur les sujets liés aux rejets aqueux, à la formation et aux conditions de travail du futur personnel ni aux actions à déployer avec les autres acteurs du territoire en termes d'offre immobilière et de mobilité (navettes, covoiturage...).

Avis de la garante sur le déroulé de la concertation continue, et le cas échéant, recommandations au maître d'ouvrage sur les modalités d'information

La garante considère que le Maître d'Ouvrage a déployé, au cours de la concertation continue, les outils permettant une bonne information et participation du public.

Cependant, l'abandon du projet pour des raisons économiques met fin à la concertation continue et aux missions confiées à la garante.

Liste des annexes

- Annexe 1 - Lettre de missions de la garante désignée le 6 mars 2024
- Annexe 2 - Liste des principales retombées médiatiques



Le président

Paris, le 14 mars 2024

Madame,

Lors de sa séance plénière du 06 mars 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignée garante du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet PARKES, un projet d'usines de préparation et de recyclage de plastiques. Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation continue :

Cadre légal de la concertation continue

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « *la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique* ».

En l'espèce, la concertation préalable s'est tenue du 11 septembre 2023 au 07 novembre 2023. Votre bilan de la concertation préalable a été publié le 06 décembre 2023. Début février 2024, les responsables de projet ont publié le document tirant les enseignements de la concertation préalable, indiquant la poursuite du projet.

Objectifs de la concertation continue

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le bilan de la concertation préalable, mais également l'avis de la CNDP du 06 mars 2024. **Vous avez toute latitude dans la négociation avec les responsables du projet pour les amener à respecter leurs**

engagements, ainsi que pour introduire de nouvelles recommandations. Votre rôle est de formuler des recommandations vis-à-vis des porteurs de projet, afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

Enjeux de la concertation continue

L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à la **durée d'élaboration du projet**. Il faut notamment :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

2 - Recommandations pour la concertation continue sur le projet *PARKES*, projet d'usines de préparation et de recyclage de plastiques à Saint Avold

Pour la concertation continue qui s'ouvre, l'avis de la CNDP du 06 mars 2024 recommande que :

- la rédaction du journal de bord se fasse a minima à un rythme semestriel d'ici la mise en exploitation de l'usine ;
- la publication des études se fasse sur le site de la concertation, dès que possible, en amont de l'enquête publique ;
- une réunion publique soit organisée, dont les thématiques seront définies avec la garante de la phase d'information et de participation du public jusqu'à l'enquête publique.

Votre rôle sera de veiller à ce que les responsables du projet donnent des suites à ces attentes de la CNDP, ainsi qu'aux engagements pris lors de la concertation préalable.

Par ailleurs, conformément à l'art. L121-14, vous demanderez aux responsables du projet d'informer la CNDP des modalités d'information et de participation prévues pour la concertation continue, préalablement à sa mise en œuvre.

3 - Bilans de la concertation continue

Si la concertation dure au-delà de 12 mois, vous publierez des rapports intermédiaires à la date anniversaire de votre nomination. Ils permettront aux publics de suivre les évolutions du projet et d'être informés du respect par les responsables de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

Vous publierez à l'issue de votre mission un bilan final de la concertation continue, celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique. Ce rapport final comporte :

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant toute la durée de la concertation continue,
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue,
- le déroulé de la concertation continue et votre appréciation indépendante sur le respect par les responsables de projet du droit et des principes de la participation.

-
Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Marc PAPINUTTI

Madame Valérie TROMMETTER

Garante de la concertation continue portant sur le projet PARKES, projet d'usines de préparation et de recyclage de plastiques à Saint Avold

Annexe 2 – Liste des principales retombées médiatiques

Semaine du 5 février 2024

- **Radio Mélodie** : Le projet Parkes est en bonne voie à Saint-Avold : <https://www.radiomelodie.com/a/flash/12135-le-projet-parkes-est-en-bonne-voie-a-saint-avold>
- **Radio Mélodie** : Environnement et emploi, les deux sujets qui interpellent les habitants autour du projet Parkes : <https://www.radiomelodie.com/a/19126-environnement-et-emploi-les-deux-sujets-qui-interpellent-les-habitants-autour-du-projet-parkes>

Semaine du 12 février 2024

- **Moselle TV : Journal du 13 février 2024** : Parkes : Quel bilan après les concertations publiques ? (interview de Thierry Dormois) : <https://moselle.tv/moselle-info-le-journal-du-13-fevrier-2024/>

Semaine du 11 novembre 2024

- **L'Est Républicain du 14 novembre 2024** : Parkes : Recyclage de plastique sur les friches de la cokerie : le projet Parkes « suspendu » : <https://www.republicain-lorrain.fr/economie/2024/11/13/recyclage-de-plastique-sur-les-friches-de-la-cokerie-de-carling-le-projet-parkes-suspendu>

